



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

La Cinq

Question écrite n° 4638

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur l'attente de millions de telespectateurs de voir le retablisement de La Cinq sur les ecrans. Plutot que de faire payer un milliard de francs aux contribuables pour la chaine Arte qui ne diffuse que six heures par jour, il lui semblerait plus judicieux de faire appliquer la directive europeenne « television sans frontiere » qui creerait des conditions favorables a la renaissance de La Cinq. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour favoriser le retour de La Cinq dans les plus brefs delais sur les ecrans de television et satisfaire ainsi un tres large public qui appreciait cette chaine.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, il est apparu que le maintien du programme d'ARTE sur le cinquieme reseau pouvait constituer une solution transitoire. En effet, si d'autres voies de diffusion permettaient aux telespectateurs francais de recevoir cette chaine de maniere ausi generale, elles seraient etudiees. Concernant l'occupation du cinquieme reseau lors de ses plages horaires diurnes, le Premier ministre a annonce la creation d'une chaine de connaissance et de la formation. Celle-ci devrait emettre a l'automne 1994. Concernant la teneur des programmes de la chaine europeenne, celle-ci doit s'apprécier au regard des missions de service public de la television. Pour repondre a ces questions, une commission composee de specialistes de l'audiovisuel a ete constituee. Celle-ci a rendu ses conclusions, qui militent notamment en faveur d'une plus grande proximite entre ces chaines et les telespectateurs et d'une offre de programmes pour tous les publics. Ces conclusions seront reprises au sein des cahiers de missions et des charges des chaines publiques. Pour ce qui concerne la renaissance de La Cinq, il convient de souligner deux choses : d'une part, la reglementation francaise tient compte des dispositions contenues dans la directive television sans frontiere ; d'autre part, c'est au Conseil superieur de l'audiovisuel de lancer, s'il l'estime necessaire, un appel a candidatures pour la creation d'une nouvelle chaine hertzienne generaliste.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4638

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2283

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4615